



## COMMUNE DE BALAN

### Enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté n° 2019/09/69 du 30 septembre 2019, le maire de Balan a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. Denis SIDOT en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

L'enquête se déroulera en mairie de BALAN du 28 septembre au 17 octobre 2020 aux jours et heures habituels d'ouverture (9h00 à 12h00 et de 16h00 à 17h30) et les samedis 3 et 17 octobre 2020 de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie le lundi 28 septembre, mercredi 7 octobre et samedi 17 octobre 2020 de 9h à 11h. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Balan ou par voie électronique à l'adresse suivante : [infos@ville-balan.fr](mailto:infos@ville-balan.fr).

Cet avis est affiché en mairie et peut être consulté sur le site de la commune : [www.ville-balan.fr](http://www.ville-balan.fr) où des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées.

Au terme de l'enquête, l'approbation de la modification du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Patrick MÉANT,  
Maire de BALAN